

*Date de dépôt : 22 juin 2016*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **à la question écrite urgente de M. Jean-Luc Forni : Disparition de REGA 15**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date 3 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Depuis plus de 40 ans, dont 15 ans sous l'égide des HUG en partenariat avec la REGA, le sauvetage hélicoptère est présent à Genève. L'hélicoptère REGA 15 effectue 400 missions par an, dont environ 250 « primaires » c'est-à-dire au plus près de la victime sur le terrain, et ceci 24h/24, 7j/7. En plus de nombreuses missions primaires en France voisine, REGA 15 intervient pour des missions primaires sur le canton de Vaud (environ 80 fois par an), lorsque l'hélicoptère de la REGA (REGA 4) basé à Lausanne est occupé, ce qui est fréquent car l'hélicoptère de Lausanne effectue déjà 800 missions par année, sur un territoire très étendu qui va de la frontière genevoise à Bâle (cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, du Jura, ...). Sur le canton de Genève, REGA 15 effectue en moyenne 160 missions primaires et 100 missions secondaires (chiffres stables depuis plusieurs années). Les missions primaires sont exclusivement des urgences très graves, mettant en jeu le pronostic vital et pour lesquelles chaque minute est cruciale.*

*Les missions sont réparties sur tout le canton, mais plus particulièrement sur les communes périphériques de la rive gauche (Anières, Corsier, Hermance, Jussy, Puplinge, Thônex, ...), de la rive droite (Meyrin, Vernier, Versoix, ...) ou sur Plan-les-Ouates, Perly, Onex, Satigny, Cartigny, La Plaine, ... Pour ces communes, et surtout ces 160 malades annuels, l'existence d'un hélicoptère basé à Genève, dédié prioritairement à Genève, et pouvant donc intervenir extrêmement rapidement (< 10 minutes) en*

*s'affranchissant des contraintes de la circulation et du manque éventuel d'ambulance, est une question de vie ou de mort.*

*Nous avons appris que la direction des HUG, à laquelle l'hélicoptère est actuellement rattaché, souhaite très rapidement (2017) « transférer la base REGA de Genève à la base REGA de Lausanne ».*

*La REGA prévoit un redéploiement de ses activités de sauvetage depuis ses bases de plaine en 2021 lorsque les nouveaux hélicoptères AW169-FIPS seront livrés. Son directeur général déclare le 1<sup>er</sup> décembre 2015 que « la répartition des nouveaux hélicoptères pour le remplacement partiel de la flotte actuelle des bases de plaine n'est pas établie pour l'heure ; différents scénarios seront étudiés ». Dans l'intervalle cela risque de provoquer à coup sûr une situation très critique pour le canton de Genève : en effet, en opérant depuis la base de Lausanne, le délai d'intervention pour le sauvetage hélicoptéré à Genève passera de moins de 10 minutes aujourd'hui, à plus de 20 minutes. De plus, l'hélicoptère lausannois étant actuellement passablement occupé (il s'agit de l'un des hélicoptères les plus occupés de Suisse), il ne sera que très peu disponible pour intervenir à Genève. Genève pourrait donc régulièrement devoir faire appel à un hélicoptère de la REGA basé à Berne ou Zweisimmen à plus de 40 minutes de vol.*

*Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- Comment s'inscrit le projet de la direction des HUG dans ces scénarios de la REGA évoqués ?*
- Ne vaudrait-il pas mieux attendre 2021 pour transférer la base genevoise à Lausanne ?*
- Y aura-t-il deux hélicoptères de la REGA basés à Lausanne ?*
- Comment la direction générale de la santé envisage-t-elle de compenser l'augmentation des délais d'intervention dans les parties éloignées du canton, sachant qu'il n'y a déjà pas assez d'ambulances en temps normal sur le canton et que la base SMUR du CERN n'est pas ouverte en permanence ?*

*Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, nous rappelons que le Conseil d'Etat demande aux HUG des efforts de contention de ses charges. La reprise de la base hélicoptère de Genève par la REGA, en opérant depuis Lausanne, permettrait une économie annuelle de 500 000 F (1 300 000 F si l'on inclut la charge d'amortissement liée à l'acquisition d'un nouvel appareil), économies qui font partie des mesures proposées pour respecter le cadre budgétaire.

Il faut également noter que le fonctionnement de la base (six collaborateurs, un appareil) peut rapidement être mis en difficulté lors d'absences de collaborateurs ou durant la maintenance de l'appareil. En outre, la Cour des comptes, dans le cadre de son audit sur l'aide sanitaire d'urgence, a recommandé d'étudier une plus grande synergie avec la REGA.

### – **Comment s'inscrit le projet de la direction des HUG dans ces scénarios de la REGA évoqués ?**

L'analyse de l'ensemble des prises en charge héliportées sur le canton ces deux dernières années confirme que l'aide médicale urgente peut être assurée sans problème par voie terrestre et que la prise en charge héliportée n'a permis de sauver aucune vie supplémentaire. Ainsi, les conséquences médicales dues à l'absence d'un hélicoptère de proximité sont jugées très faibles par la Brigade sanitaire cantonale.

Les missions très spécifiques et incontournables, telles que les treuillages, sont très rares en zone urbaine. Dans ces cas, le facteur limitant est moins le temps de vol que la durée de la préparation opérationnelle, toujours complexe. Jusqu'à ce jour, la collaboration étroite entre la Brigade sanitaire cantonale et le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) a toujours permis d'accéder au patient et de donner des soins bien avant l'arrivée du moyen héliporté, ce dernier étant réservé à l'extraction du patient.

### – **Ne vaudrait-il pas mieux attendre 2021 pour transférer la base genevoise à Lausanne ?**

À ce jour, le canton de Genève dispose de secours sanitaires terrestres performants et rapides. Les services d'ambulances publics et privés, coordonnés par le 144, assurent plus de 25 000 missions annuelles. Le renfort médicalisé par le SMUR est fourni lors de plus de 5 000 de ces missions, dont 750 urgences vitales absolues (NACA 5 et 6) et plus de 2 000 missions d'urgences graves (NACA 4).

Par ailleurs, depuis 2013, les HUG s'engagent fortement pour soutenir et développer leur activité dans le domaine pré-hospitalier. Le transfert de l'activité hélicoptérée à Lausanne leur permettra de réallouer une partie des ressources dégagées au profit d'un plus grand nombre de patients.

Le changement peut intervenir rapidement sans risque majeur pour la population.

– **Y aura-t-il deux hélicoptères de la REGA basés à Lausanne ?**

La REGA ne prévoit l'exploitation que d'une seule machine. L'activité actuelle de l'hélicoptère de Lausanne permet d'assumer les missions supplémentaires.

– **Comment la direction générale de la santé envisage-t-elle de compenser l'augmentation des délais d'intervention dans les parties éloignées du canton, sachant qu'il n'y a déjà pas assez d'ambulances en temps normal sur le canton et que la base SMUR du CERN n'est pas ouverte en permanence ?**

Depuis la première planification sanitaire pré-hospitalière de 2005, des bases d'ambulances se sont progressivement déplacées sur la couronne suburbaine et maintiennent des délais de déplacement moyens inférieurs à dix minutes en zone urbaine et quinze minutes en zone périphérique, conformément aux exigences de la Surveillance des affections associées aux soins (IAS), mandataire de la Conférence Suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Il est vrai que les ambulances travaillent parfois à flux tendu durant certaines heures, mais il serait exagéré de considérer la situation comme critique de manière permanente. Dans l'ensemble, les secours à la population sont assurés. Un médecin cadre de la Brigade sanitaire cantonale supervise l'activité des secours 24h/24h et 7j/7j et peut prendre toute mesure utile pour renforcer le dispositif cantonal en cas de surcharge d'activité ou d'événement majeur. Il peut également intervenir à titre supplétif en cas de carence du SMUR.

La question de la desserte partielle de la base CERN ne joue aucun rôle. Notre canton est desservi par deux unités SMUR de 7h00 à 22h00 avec couverture au CERN de 7h00 à 19h00. En ce qui concerne les missions cantonales, la base REGA actuelle ne supplée en rien la base SMUR du CERN durant les heures de nuit puisque son délai de décollage est de 30 minutes. Dans cette situation, les secours terrestres restent plus rapides.

Indépendamment de la situation objective décrite ci-dessus, le Conseil d'Etat relève que la reprise de la base d'hélicoptère des HUG par la REGA suscite de nombreuses réactions. Aussi, aucune décision définitive ne sera prise sans concertation préalable du Conseil d'Etat avec les HUG.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP